RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

Notaires

4 avenue de Paris
94300 VINCENNES

etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 1000 (mille) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée 2HV Construction, SASU en formation dont le siège social sera situé à [redacted] ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 25/05/2025.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

  - Hendrick Pierre Jean Jordany Vaval, la somme de 1000 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 21/11/2025 et sera caduc par la suite.

Vincennes

Le 27 MAI 2025

Valérie MESNAGER - Antoine BASSOT
4, Avenue de Paris - 94300 Vincennes
VINCENNES M&B NOTAIRES

Me Antoine BASSOT

Lutte contre la fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse [redacted]

SASU 2HV CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée Au
capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Résidence La levée 97351
Matoury
En cours d'immatriculation

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Monsieur hendrick Pierre Jean Jordany VAVAL, associé demeurant [redacted] a souscrit 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros (10€) chacune par action, soit un montant total d'apport de mille (1 000) euros.

Les actions d'origine, d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, forment le capital initial représentant des apports en numéraire d'un montant total de mille (1 000) euros.
Les actions ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l'attestation du dépositaire des fonds auprès de QONTO.

Fait à Matoury, le 30/07/2025,

[redacted]

Hendrick Pierre Jean Jordany VAVAL
Associé unique et Président